

Demande pour un produit étranger – ordonnance étrangère

En pharmacie, il arrive que des patients, qu'ils soient suisses ou étrangers, demandent une spécialité qui n'est pas disponible en Suisse.

⇒ Comment peut-on traiter la demande pour un produit qui n'est pas sur le marché en Suisse ?

Trois cas de figure :

- Ordonnance suisse pour un produit étranger
- Ordonnance étrangère pour un produit étranger
- Demande spontanée (sans ordonnance) pour un produit étranger

Un produit étranger est généralement demandé par le nom de la **spécialité** (®). Avant de le commander à l'étranger : existe-t-il en Suisse une spécialité correspondant au produit étranger ? Il s'agit en effet de chercher s'il existe en Suisse un équivalent.

Outils de recherche :

➤ Index Nominum :

- Banque de donnée internationale *online*, payante. Le format « papier » (livre) n'est plus édité. Accès en ligne à l'Index Nominum pendant 1 an : CHF 220.00.
- Il contient les spécialités utilisées en médecine humaine et vétérinaire dans environ 133 pays.
- Il permet de trouver le **nom du principe actif** ainsi que le **nom de la spécialité suisse équivalente**.
- Chercher dans l'Index Nominum (20^{ème} édition) :
 Volume 1 : classement dans l'ordre alphabétique des **noms des substances**
 Volume 2 : classement dans l'ordre alphabétique des **noms des spécialités** (®)

➤ pharmavista (www.pharmavista.ch)

- Produits suisses (pharmaceutiques ou non) et spécialités internationales.
- Banque de donnée online, payante. L'accès à la banque de données *pharmavista* est sécurisé par un mot de passe renouvelé chaque trimestre. L'abonnement coûte 650 francs par année.



Médicaments internationaux

La banque de données "Médicaments internationaux" contient plus de 200'000 médicaments internationaux.

Les feux de signalisation indiquent si l'accès est ouvert ou non. Un feu rouge signifie que l'accès à la banque de données est bloqué et nécessite une licence (abonnement).

➤ Vidal (www.vidal.fr)

- Compendium des médicaments français
- Pour trouver le principe actif (qui permettra ensuite de chercher un équivalent suisse)

➤ Die Rote Liste :

- Compendium des médicaments allemand
- Pour trouver le principe actif (qui permettra ensuite de chercher un équivalent suisse)

➤ Google :

- La recherche par Google peut être une solution si l'on n'a rien d'autre, mais il faut rester critique : confusion de nom possible, noms proches, erreurs,...

Importation de médicaments non enregistrés en Suisse

- Si le médicament étranger (principe actif) n'est pas sur le marché en Suisse, dans quel pays existe-t-il ?
⇒ Rechercher dans : Index Nominum ou pharmavista
- Est-il possible de le commander ? (où le commander, délai, coût ?)
- Est-il autorisé de le commander ? (art. 36 OAMéd)

Un médicament qui n'est pas enregistré en Suisse (par swissmedic) peut être commandé sous les conditions de l'art. 36 de l'ordonnance sur les autorisations dans le domaine des médicaments (OAMéd) :

OAMéd (art. 36) :

- Tout particulier peut importer des médicaments non autorisés en Suisse, pour autant qu'il s'agisse de petites quantités correspondant à sa consommation personnelle (sauf : médicaments contenant des OGM, médic. pour animaux de rente)
- **Toute personne exerçant une profession médicale peut importer des médicaments en petites quantités [...] pour autant :**
 - que le médicament serve au **traitement d'un patient donné** ou **pour les cas d'urgence** ;
 - que le médicament soit autorisé par un Etat ayant un système équivalent d'autorisation de mise sur le marché ou qu'un touriste ait besoin d'un médicament autorisé dans son pays de domicile ;
 - que pour le médicament en question : aucun médicament de substitution ne soit autorisé et disponible en Suisse, qu'un changement de médication ne soit pas approprié
- La personne exerçant une profession médicale qui entend importer un tel médicament **tient un registre ad hoc**.

Commander un produit étranger :

Un médicament étranger, soumis à ordonnance et n'ayant pas d'équivalent sur le marché suisse, peut être commandé par ex. :

- à la *Pharmacie Internationale* à Lausanne (Pharmacie Golaz), qui tient un stock de certaines spécialités étrangères
- Auprès d'un grossiste exportateur tel que Euromedex (France), Heinze (Allemagne), Rungepharma (Allemagne).

Il est également nécessaire de tenir un registre pour toute spécialité commandée à l'étranger. Les informations suivantes doivent y figurer : Nom et coordonnées du patient, médecin prescripteur, nom de la spécialité étrangère, no de lot, date d'expiration, quantité, posologie.

Ce registre est nécessaire pour une bonne traçabilité en cas de retrait de lot par exemple.